

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/01/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze janvier, à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué le six janvier, s'est réuni au nombre requis par le code général des collectivités territoriales, à la salle Jules Verne de Breteuil, sous la présidence de Jean CAUWEL.

Délégués titulaires présents : Dominique DUFRESNES, Béatrice LINARD (Ansauvillers); Bernard PELOU (Bacouël); Nicole CORDIER depuis 18h54, Hervé BOYAERT (Bonneuil-les-Eaux); Vincent LOISEL (Bonvillers); Jean CAUWEL, Marie-José AUBET, Annie BRUGAIT, Dominique RENARD, Françoise VAN CANNEYT, Philippe DELANNOY, Jannie ANCELLIN, Philippe BARBIER, Virginie MACHU, Eric DARRAS, Jean-Pierre RICARD (Breteuil); Thierry VANDEPUTTE (Broyes); Dominique COMMELIN (Campremy); Eric TRIBOUT (Catheux); Jacques TAVEAU (Chepoix); Eric TOURAIN (Cormeilles); Marc CAGNARD (Croissy-sur-Celle); Jean PUPIN (Doméliers); Sylvain GERMAIN, Corinne DELATTRE (Esquennoy); Eric PIERRET (Fléchy); Mikaël FEIGUEUX, Nadine BAZIN (Froissy); Luc VENTRE (Gouy-les-Groseillers); Jean-Pierre NIGRO (La-Neuville-Saint-Pierre); Jean-Pierre GREVIN (Le Crocq); Mathieu BOUREUX (Le Gallet); Philippe GHEERAERT (Le Mesnil-Saint-Firmin); Corinne LONGFILS (Noyers-Saint-Martin); Xavier TRIPET (Paillart); Virginie GAUDEFRIN (Plainville); Dominique GAUDEFROY (Puits-La-Vallée); Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye); Vasco ANTUNES (Sérévillers); Pierre MASSCHELEIN (Tartigny); Nadine GUIGOT (Thieux); Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt); Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply); André LIPPENS (Viefvillers); (44 membres puis 45 membres).

Délégués suppléants présents (avec voix délibérative): Florent WYCHOVALEK (Choqueuse-Les-Bénards); Cédric VAN DE CAVEYE (Conteville); Philippe BATAILLE (Rouvroy-Les-Merles); (3 membres).

Pouvoirs : Philippe HUBERT (Ansauvillers) à Béatrice LINARD (Ansauvillers); Jacky DANEZ (Breteuil) à Annie BRUGAIT (Breteuil); Valérie DEFOSSEZ (Breteuil) à Françoise VAN CANNEYT (Breteuil); Sylvie LECLERC (Fontaine-Bonneleau) à Marc CAGNARD (Croissy-Sur-Celle); Emilie DUBOURGET (Le-Quesnel-Aubry) à Jean CAUWEL (Breteuil); Renée GERARD (Mory-Montcru) à Dominique DUFRESNES (Ansauvillers); Jacques TEINIELLE (Noyers-Saint-Martin) à Corinne LONGFILS (Noyers-Saint-Martin); Arlette DEVAUX (Oroër) à Jacques TAVEAU (Chepoix); Reynald OUVRY (Villers-Vicomte) à Dominique RENARD (Breteuil); (9 pouvoirs).

Délégués titulaires absents excusés non représentés, sans transmission de pouvoir: Vincent NOEL (Abbeville-Saint-Lucien); Laurent TRIBOUT (Beauvoir); Guillaume SAGUEZ (Blancfossé); Nicole CORDIER jusqu'à 18h54 (Bonneuil-Les-Eaux); François MENU (Bucamps); Mailys DERIVRY (Hardivillers); Simon CALLAIS (La-Hérelle); Gérard LEVOIR (Maisoncelle-Tuileries); Patrick GUIBON (Montreuil-Sur-Brèche); Philippe JACQUIER (Noirémont); Marc-Philippe RIBEIRO (Reuil-Sur-Brèche); Nadège MALHOMME (Rocquencourt); Hervé COMMELIN (Saint-André-Farivillers); (13 membres puis 12 membres).

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Monsieur VASSELLE, retenu par des obligations, n'a pu rejoindre la réunion qu'à la fin du conseil communautaire.

Mr DUFRESNES a été désigné secrétaire de séance.

2022-01-12-01 Demande de subventions à l'Etat : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour l'extension de la salle des sports de Breteuil pour le tennis de table

Le conseil communautaire a approuvé ce projet d'extension lors du vote du budget, et a approuvé son plan de financement pour solliciter des subventions le 28/09/2021 et le 06/12/2021. Ce plan de financement doit correspondre aux derniers éléments connus du projet au stade de l'Avant-Projet Définitif qui nous est parvenu fin décembre 2021. Il est donc nécessaire de réajuster le plan de financement pour finaliser notre dossier auprès des partenaires financiers que sont l'Etat, la Région Hauts-de-France et le département de l'Oise. La commission « finances, administration générale et santé » a émis un avis favorable à ce nouveau plan de financement :

Dépenses HT

- Travaux de construction de la salle	1.155.500,00€
- Honoraires d'architecte	98.400,00€
- Bureaux de contrôle, coordonnateur, honoraires divers	35.942,20€
- AMO Cap Projet	45.360,00€
○ Sous-total travaux	1.335.202,20€
- Acquisition de tables de compétition	3.588,75€
- Acquisition de matériels de fitness	41.449,00€
○ Total général	1.380.239,95€

Recettes HT

- Département (40% x1.335.202,20€)	534.080,88€
- Région Hauts de France (29%x1.335.202,20€)	387.208,64€
- ANS	182.902,43€
- Autofinancement (20%)	276.048,00€
○ Total	1.380.239,95€

Cette proposition est adoptée par 54 voix « pour » et 1 voix « contre » (Mr VENTRE) et 1 abstention (Mr WYCHOVALEK). Mr le Président est autorisé à solliciter la subvention.

2022-01-12-02 Demande de subvention à l'Etat : demande de subvention à la DETR/FNADT/DSIL pour financer les travaux d'extension de la zone d'activités de la Belle Assise

La zone d'activités de la Belle Assise a fait l'objet de fouilles archéologiques en 2019. Les terrains sont donc prêts à être vendus, sous réserve que des travaux d'aménagement et de viabilisation soient réalisés pour les 8ha de terrains disponibles. Deux entreprises prévoient d'y réaliser des locaux pour créer de l'activité. Les coûts d'extension des réseaux existant ont été évalués par les services. Il est donc proposé de solliciter des subventions pour réaliser cette extension, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT

- Travaux de terrassement, géomètre, études des sols	42.700€
- Travaux de VRD	752.000€
- Travaux de renforcement électrique	105.000€
- Travaux extension - travaux d'assainissement	79.000€
- Honoraires maîtrise d'œuvre	41.300€
○ Total dépenses HT	1.020.000€

Recettes HT

- Etat – (DETR/FNADT/DSIL)	240.000€
- Région	88.000€
- Département	222.000€
- Autofinancement	470.000€
○ Total recettes	1.020.000€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et Mr le Président est autorisé à solliciter la subvention auprès de l'Etat pour financer ce projet. Il est autorisé à solliciter une dérogation auprès de l'Etat pour commencer les travaux.

2022-01-12-03 Demande de subvention à l'Etat : demande de subvention au Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour le financement d'un poste de chef de projet, pour le suivi des actions du CRTE

Il est proposé d'autoriser Mr le Président à signer les conventions avec l'Etat, pour des demandes de subvention, afin de financer les opérations de gestion du CRTE.

Il est proposé d'autoriser Mr le Président à signer la convention de financement avec l'Etat, via le FNADT, pour recruter un chef de projet qui sera chargé de la mise en œuvre des actions prévues dans le CRTE, sur une durée de 2 ans.

Cette embauche permettrait de recevoir un financement de l'ordre de 30.000 pour les 2 ans.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2022-01-12-04 Demande de subvention à la Région Hauts-de-France : extension de la Salle des sports de Breteuil pour le tennis de table

Le conseil communautaire a approuvé ce projet d'extension lors du vote du budget, et approuvé son plan de financement pour solliciter des subventions le 28/09/2021 et le 06/12/2021. Ce plan de financement doit correspondre aux derniers éléments connus du projet au stade de l'Avant-Projet Définitif qui nous est parvenu fin décembre 2021. Il est donc nécessaire de réajuster le plan de financement pour finaliser notre dossier auprès des partenaires financiers que sont l'Etat, la Région Hauts-de-France et le département de l'Oise. La commission « finances, administration générale et santé » a émis un avis favorable à ce nouveau plan de financement :

Dépenses HT

- Travaux de construction de la salle	1.155.500,00€
- Honoraires d'architecte	98.400,00€
- Bureaux de contrôle, coordonnateur, honoraires divers	35.942,20€
- AMO Cap Projet	45.360,00€
○ Sous-total travaux	1.335.202,20€
- Acquisition de tables de compétition	3.588,75€
- Acquisition de matériels de fitness	41.449,00€
○ Total général	1.380.239,95€

Recettes HT

- Département (40% x1.335.202,20€)	534.080,88€
- Région Hauts de France (29%x1.335.202,20€)	387.208,64€
- ANS	182.902,43€
- Autofinancement (20%)	276.048,00€
○ Total	1.380.239,95€

Cette proposition est adoptée par 56 voix « pour » et 1 voix « contre » (Mr VENTRE), et Mr le Président est autorisé à solliciter la subvention auprès de la Région Hauts-de-France, pour ce projet.

2022-01-12-05 Demande de subvention à la Région Hauts-de-France et au Département de l'Oise pour financer l'extension de la zone d'activités de la Belle Assise

Dépenses HT

- Travaux de terrassement, géomètre, études des sols	42.700€
- Travaux de VRD	752.000€
- Travaux de renforcement électrique	105.000€
- Travaux extension - travaux d'assainissement	79.000€
- Honoraires maîtrise d'œuvre	41.300€
○ Total dépenses HT	1.020.000€

Recettes HT

- Etat – DETR /FNADT/DSIL	240.000€
- Région	88.000€
- Département (600.000€ x 37%)	222.000€
- Autofinancement	470.000€
○ Total recettes	1.020.000€

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité, et Mr le Président est autorisé à solliciter la Région Hauts de France et le département de l'Oise pour ce projet. Il est autorisé à solliciter une dérogation auprès de ces partenaires pour commencer les travaux.

2022-01-12-06 Demande de subvention au Département de l'Oise : extension de la Salle des sports de Breteuil pour le tennis de table

Le conseil communautaire a approuvé ce projet d'extension lors du vote du budget, et approuvé son plan de financement pour solliciter des subventions le 28/09/2021 et le 06/12/2021. Ce plan de financement doit correspondre aux derniers éléments connus du projet au stade de l'Avant-Projet Définitif qui nous est parvenu fin décembre 2021. Il est donc nécessaire de réajuster le plan de financement pour finaliser notre dossier auprès des partenaires financiers que sont l'Etat, la Région Hauts-de-France et le département de l'Oise. La commission « finances, administration générale et santé » a émis un avis favorable à ce nouveau plan de financement :

Dépenses HT

- Travaux de construction de la salle	1.155.500,00€
- Honoraires d'architecte	98.400,00€
- Bureaux de contrôle, coordonnateur, honoraires divers	35.942,20€
- AMO Cap Projet	45.360,00€
○ Sous-total travaux	1.335.202,20€
- Acquisition de tables de compétition	3.588,75€
- Acquisition de matériels de fitness	41.449,00€
○ Total général	1.380.239,95€

Recettes HT

- Département (40% x1.335.202,20€)	534.080,88€
- Région Hauts de France (29%x1.335.202,20€)	387.208,64€
- ANS	182.902,43€
- Autofinancement (20%)	276.048,00€
○ Total	1.380.239,95€

Cette proposition est adoptée par 56 voix « pour » et 1 voix « contre » (Mr VENTRE), et Mr le Président est autorisé à solliciter cette subvention auprès du Département de l'Oise.

2022-01-12-07 Demande de subvention à la Région Hauts de France et au Département de l'Oise pour la construction de panneaux photovoltaïques en ombrière, en toiture et sur terrain naturel pour l'alimentation électrique du centre aquatique et de la salle des sports

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation du centre aquatique Philippe Loisel a fait l'objet d'une étude par le SE60, puis d'une demande de subvention globale au conseil communautaire du 29/09/2020. Les hypothèses émises à l'époque ont dû être revues pour scinder l'opération en 2 phases, correspondant à :

- Phase 1 : la construction et l'installation de panneaux autour de la piscine sur ombrières et sur le terrain disponible à l'arrière du centre nautique d'une part,
- Phase 2 : l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'extension de la salle de tennis de table.

Le projet global a fait l'objet d'une demande de financement à l'Etat, dans le cadre de la DSIL. Cette phase 2, concernant la réalisation de panneaux en toiture peut faire l'objet d'une demande complémentaire auprès du Département et de la Région.

Nouveau plan de financement

Installation de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation du centre aquatique et de la salle des sports

Dépenses HT :

Phase 1 : terrain naturel et ombrières

- Travaux	200.600,00€
- Honoraires de maîtrise d'œuvre SE60	8.700,00€
● Sous-Total travaux HT	209.300,00€

Phase 2 : en toiture

- Travaux de renforcement de toiture	15.000,00€
- Travaux d'installation de panneaux	50.000,00€
- Honoraires de maîtrise d'œuvre SE60	3.500,00€
• Sous-total travaux HT	68.500,00€
• Total	277.800,00€

Recettes HT :

Phases 1 et 2

- Etat – DSIL (44% x 277.800€)	122.232,00€ (44%)
- Département (37% x 200.600€)	74.222,00€ (26,72%)
- Région – FRATRI (20% x 65.000€)	13.000,00€ (4,68%)
- Autofinancement	68.346,00€ (24,60%)
• Total recettes HT	277.800,00€

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité, et Mr le Président est autorisé à solliciter ces subventions auprès du Département de l'Oise et de la Région des Hauts de France.

2022-01-12-08 Retour sur la délibération prescrivant le PLUI pour intégrer un volet Habitat

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 portant Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové, dite Loi ALUR ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2016 transférant la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire à la communauté de communes des Vallées de la Brèche et de la Noye ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 décidant la création de la communauté de communes de l'Oise Picarde ;

Vu la délibération du 16 mai 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le périmètre du territoire de la communauté de communes de l'Oise Picarde ;

Vu la commission « Urbanisme, habitat » réunie le 15 décembre 2021, émettant un avis favorable à l'unanimité pour l'intégration d'un volet Habitat au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu la conférence des maires, réunie le 21 décembre 2021, émettant un avis favorable au projet d'intégrer un volet Habitat au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Considérant que les membres du conseil communautaire, installés le 15 juillet 2020, souhaitent revoir le projet de PLUi en intégrant un volet Habitat ;

Considérant que le volet Habitat est indissociable du projet de PLUi, et que pilotage du PLUi-H et l'adaptation des documents en continu sont essentiels pour rester réactif, entre autres, aux évolutions du territoire et à celles du contexte législatif et réglementaire national ;

Considérant que notre territoire est en déficit migratoire ;

Considérant que pour proposer des solutions adéquates à l'ensemble de nos administrés, il est important de proposer des logements accessibles et compatibles avec leurs ressources ;

Considérant que la CCOP doit faire face à un taux de vacance des logements de 9,6% selon le diagnostic réalisé dans le cadre du Scot porté par le Syndicat Mixte Oise Plateau Picard ;

Considérant que notre parc résidentiel est vieillissant, que la moitié des logements a été construite avant 1970, et avant les premières réglementations thermiques ;

Considérant qu'en intégrant un volet Programme Local de l'Habitat (PLH), le territoire se dotera d'un outil permettant la mise en place d'actions en faveur des habitants pour les maintenir sur le territoire, mais aussi pour en attirer de nouveaux ;

Considérant que le bâti ancien est à préserver et à rénover, pour pouvoir répondre aux nouvelles contraintes administratives de gestion des espaces (RE2020, ZAN) ;

**Les membres du conseil communautaire,
après en avoir délibéré,**

Proposent d'intégrer le volet Plan Local pour l'Habitat au Plan Local d'Urbanisme intercommunal prescrit depuis le 16 mai 2018 ;

Demandent à ce que les modalités de concertation prévues lors de la prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal s'appliquent à la partie PLH ;

Demandent à ce que les modalités de collaboration prévues le 16 mai 2018 soient adaptées au volet Habitat ;

Autorisent Monsieur le Président à modifier le cahier des charges en conséquence pour la consultation du Bureau d'Etudes ;

Autorisent Monsieur le Président à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service, tout document nécessaire à l'élaboration du PLUi-H ;

Autorisent Monsieur le Président à solliciter toute subvention relative à la partie PLH, ainsi que la demande de commencement anticipé ;

Demandent à ce que les crédits soient inscrits au budget pour financer les dépenses afférentes à la réalisation du PLUi-H.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

2022-01-12-09 Règlement de la redevance spéciale

L'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été votée le 28/09/2021, les projets d'exonération de la TEOM et de plafonnement ont fait l'objet d'une délibération le 13/10/2021, et la redevance spéciale des ordures ménagères a été votée le 06/12/2021. Il s'agit désormais de prévoir les modalités d'accès au service de gestion des ordures ménagères, et de facto, les conditions de calcul et de perception de la redevance auprès des usagers concernés.

Le projet de règlement de la redevance spéciale a été joint en annexe. Il lui est associé deux modèles de convention, avec des entreprises ou des communes, qui serviront de base aux relations contractuelles de ces entités avec le service de gestion des ordures ménagères de la CCOP. Il est proposé d'autoriser Mr le Président à mettre en place ce règlement de la redevance spéciale, et à signer les conventions avec les intéressés.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Informations diverses

Lecture des décisions prises par le président depuis la dernière séance :

- Décision pour l'attribution des lots pour les travaux de
- Décision

Le Président lève la séance à 19h30.